

Dimanche, 10mars 2019 10h00 à 17h00

Montage - Pourvoirie

Mercredi, 6 mars 2019 à partir de 13h30
Jeudi, 7mars 2019 07h30 à 09h00

Montage - Bateaux

Sur Rendez-vous – Veuillez contacter Jacques Brabant.
Une cédule sera préparée et distribué.

**Service de lavage :
de bateau**

Lavage colo – Bruce Gagnon 819-210-6544
Courriel : bgagnon332@gmail.com

Votre Kiosque doit être prêt pour 9h30, le Jeudi 7 mars 2019.

Démontage

Dimanche, 10 mars 2019 17h00 à 23h00

Réservation d'Hôtel

Voir ci-attaché ou consultez le Site Web.

Consignes du Complex Branchaud-Brière

1-Un nouveau plancher blanc sera installé pour les poids lourd.

2-Les « Sortie d'Urgence » ne doivent être employé qu'en cas d'Urgence seulement et non pour sortir et allez fumer.

3- Il est strictement défendu de fumer à l'intérieur du Complex. Un espace est désigné à cet effet à l'extérieur près de l'entrée principale.

4-Les boissons alcooliques sont permises exclusivement à l'intérieur du restaurant « La Loge » et au Bar à la sortie du Salon où elles sont servi et consommer.

5-Le tapis du plancher est d'une fabrication spéciale, veuillez à ne laisser aucun détritrus, débris ou monture susceptible de l'endommager, des poubelles sont disposé à cet effet.

6-Aucun engin ne doit être mis en marche à l'intérieur.

7-Soyez respectueux avec les membres de la direction du Complex Branchaud-Brière et ses employés.

Stationnement des Exposants

Un stationnement vous est réservé et une pancarte vous indiquera l'endroit.

WiFi

1- Le WiFi est gratuit, voici les codes d'accès :

Aux terrains synthétiques « Desjardins » Mot de passe : caissedegatineau

Au rez-de-chaussée « Complexe Branchaud-Brière » Mot de passe : branchaubriere

Médias

Tous les médias (journal, télévision, radio) sont présents pour assurer une meilleure visibilité des exposants. La publicité est produite en français et en anglais. Votre participation au Salon constitue un moyen économique de vous faire connaître. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou si vous voulez en savoir plus sur ce salon, il nous fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Protocol de location d'un kiosque

La majorité des contrats sont rédigés par le Promoteur car beaucoup sont répétitifs d'année en année mais il est possible pour une personne intéressé de rédiger son propre contrat en suivant ces directives :

1 - imprimer le formulaire de son choix,

2 - remplir les infos requises,

3- proposer un numéro d'emplacement de kiosque,

4- signer le contrat,

5 - faire un chèque de la moitié de la valeur de location daté du jour; suggestions : inclure un chèque postdaté au 18 Janvier 2018 pour le solde de la facture.

6 -poster le tout à l'adresse indiqué.

Par retour du courrier le Promoteur confirmera la location par une copie du contrat « contresigné ».

Il est à noter que le choix d'emplacement d'un kiosque est favorisé à ceux qui reviennent d'année après année.

Démontage

Dimanche, 10 mars 2019 - 17h00 à 23h00

Assurance

Obligatoire - Les Exposants doivent être couverts par une assurance générale de responsabilité civile de 2 Millions pour toute la durée du Salon, ni la direction, ni le promoteur, ni le propriétaire du site ne peuvent être tenus responsable des blessures aux personnes ou des dommages causés aux

produits, piédestaux, outillages, décorations par le feu, les accidents, les vols ou toutes autres causes. Vous devez avertir votre assureur de votre participation au Salon 2019.

Laissez-passer et

Tous les **bracelets** des Exposants seront disponibles à une table derrière la billetterie. comptoir de la Billetterie du Salon à compter de Jeudi, le 7 mars 2019 dès 09h00.

Quantité disponible allouée :

- Pourvoiries : 4 Laissez-passer (bracelets) maximum.
- Nautique : 6 Laissez-passer (bracelets) maximum.
- Chaque **bracelet** additionnel sera vendu au cout de \$10.00

Laissez-passer/ politiques et procédures

Dans le but d'assurer un meilleur contrôle et surtout, faciliter la procédure d'enregistrement des exposants, nous avons apporté certaines modifications quant aux règles d'attribution des laissez-passer. Ainsi, de façon à éviter tout malentendu, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de ces nouvelles consignes.

- Comme à l'habitude, les laissez-passer (**bracelets**) des exposants seront disponibles à la table derrière le kiosque de la billetterie et ce, dès 08h30 le jeudi 7 mars 2019. Demandez pour Monique.
- Nul exposant ne sera autorisé à pénétrer dans l'enceinte du salon sans **son bracelet**.
- Tous les **bracelets** seront apposés individuellement le matin de l'ouverture du Salon.
- Il incombe au détenteur de porter son **bracelet** et ce, pour toute la durée du Salon.
- Si un exposant se présente sans son laissez-passer (**bracelet**), il devra déboursier \$10.00 pour un nouveau **bracelet**.

Adresse de Livraison

Tout matériel d'exposition doit être expédié, franc port, de cette façon :

Nom de votre compagnie,

Numéro de votre kiosque

a/s nom de a personne responsable

Ne pas envoyer de matériel avant le mercredi 6 mars 2019

Veillez noter que tout envoi payable sur livraison sera refusé par la direction du Salon.

Horaire d'aménagement

Tous les Exposants du volet Nautique seront contactés.

Manutention des Marchandises

Des diables avec pneus de caoutchouc seront disponibles pour le transport de vos marchandises sur le plancher dur seulement, **aucun chariot sur le gazon**. Pour des services additionnels, tels que l'accrochage de panneaux ou manutention spéciale, adressez-vous à Marc Brabant.

Entreposage

Une aire d'entreposage sera à votre disposition. Assurez-vous que tout votre matériel à entreposer soit bien identifié pour éviter la confusion. Les boîtes non-identifiées, laissées dans les allées, seront considérées comme des rebuts dès la fermeture du Salon.

Electricité

Vous devez avoir des cordes électriques de 15' de long, Marc Brabant sera chargé de vous brancher. Le Service Wi-Fi est fourni gratuitement. Nous nous réservons le droit de faire déplacer tout matériels ou équipement qui empêcherait l'accès à ces sorties, et cela à vos frais.

Location de Structure et d'Équipement, Tapis, Mobilier, Enseigne...

En collaboration avec notre fournisseur officiel, nous avons le plaisir de vous informer qu'il est possible de commander des articles pour compléter votre kiosque.

Tous les matériaux utilisés par notre fournisseur rencontrent les exigences du service de la protection contre l'incendie de la ville de Gatineau.

N'hésitez pas à contacter notre fournisseur pour plus d'information, (Ref. page 6).

Stationnement

Le stationnement est gratuit **en tout temps**. Une section du stationnement sera assignée aux exposants.

Stationnement des remorques

Une section spéciale sera disponible aux grandes remorques.

Tarif d'admission

Adultes : 13 \$

16 ans et moins : Gratuit

Forfait (Toute la fin de semaine) pour adulte 20 \$.

Démontage et sortie

La sortie des marchandises débutera à 17h00, le dimanche 10 mars 2019.

Tout doit être terminé pour minuit.

Aucun démontage ne sera permis avant 17h00, le dimanche 10 mars 2019.

MONTAGE DES KIOSQUES

Afin de respecter tous les exposants et de préserver l'esthétique du Salon, les compagnies qui utilisent un kiosque qui ne cachent pas complètement l'arrière et les côtés du kiosque devront louer une structure adaptée ou proposer toute autre solution satisfaisante.



Pour louer une structure, communiqués avec :

Freeman

Att: Nicole Laframboise

940 rue Belfast

Ottawa, Ontario

K1G 4A2

Tel : 613-748-7180

Fax : 613-745-8303

Courriel : nicole.laframboise@freemanco.com

La direction du Salon se réserve le droit d'approuver la présentation et l'installation de chacun des exposants.

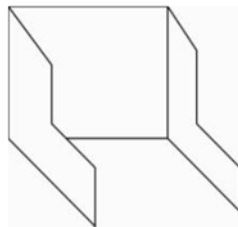
Droit de vue des exposants

Kiosque(s) linéaire (unité ou par multiple de 10'x10')

Hauteur maximale permise du mur de fond des kiosques: 8 pieds.

Ouverture obligatoire de 5' de l'allée.

Hauteur maximale permise pour murs latéraux : 4 pieds.



RÈGLEMENTS

Prévention des incendies (matériaux)

Le service de protection contre l'incendie de la Ville de Gatineau exige que tous les objets, matériaux et tissus soient ignifugés.

Prévention des incendies (véhicules à moteur à combustion)

Les bouchons de réservoirs de carburant doivent être barrés et scellé avec ruban. Les réservoirs ne doivent pas être remplis plus qu'à la moitié et ne doivent pas contenir plus de 10 gallons.

Prévention des incendies (batteries)

Les batteries doivent être débranchées. Il est interdit de faire démarrer un moteur à combustion pendant une exposition.

Un document remis par le Service de Protection des Incendies de la Ville de Gatineau est disponible sur demande.

Levée de fonds :

Toute sollicitation sous forme de levée de fonds (tirage au sort, vente de billets....) pour un organisme de charité ou tout autre organisme est interdite au Salon sauf sur entente au préalable avec le **Promoteur**.

HÉBERGEMENT

L'HÔTEL OFFICIEL DU SALON

Hotel V

585 Blvd. de la Gappe, Qc., J8T 8N7

Tel. No. 1-800-363-6489

Fax No. 819-243-9396

WWW.HOTELV.CA

Un bloc de chambres a été réservé pour vous, SVP consultez la rubrique "Hébergement" que le trouve dans le tableau 'Navigation'.

Directions pour se rendre au COMPLEX BRANCHAUD-BRIERE

499 Boulevard Labrosse, Gatineau, QC J8P 4R1

En provenance de l'Ouest, par la 148 et la 417; en provenance du Nord, par la 105 et la 5; en provenance de l'Est, par la 50 et la 148; en provenance du Sud, par la 17 et la 417
Sur Blvd. Maloney, prendre Blvd. Labrosse Nord, par la 50 prendre la sortie Labrosse.

